

Cette étape implique l'identification ou l'établissement d'un cadre institutionnel pour gérer le processus, ainsi que des activités de sensibilisation auprès des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales sur la migration dans les Objectifs de développement durable.



Les parties prenantes pourraient être engagées dans cette étape :

- en tant que cibles et partenaires d'activités de sensibilisation du public
- en tant que défenseurs
- en assumant un rôle actif dans le partage des connaissances

1 Identification des parties prenantes

Les organes de mise en œuvre doivent s'engager tôt auprès de diverses parties prenantes pour obtenir leurs perspectives sur les priorités et les actions dans le cadre de la migration. L'une des premières étapes pour les organes de mise en œuvre consiste à identifier un éventail de parties prenantes à intégrer dans leurs activités de mise en œuvre.

Les organisations de la société civile (OSC), notamment les organisations de migrants, ainsi que les migrants, y compris les membres de la diaspora, les migrants au niveau local ou national et les organisations représentatives

Ces parties prenantes sont généralement les plus proches des migrants et des communautés de la diaspora. Représentant une voix directe pour les migrants, elles peuvent être les mieux placées pour présenter les avis et les intérêts de certains groupes de migrants et servir de médiateurs entre ces groupes et le gouvernement. Leur engagement inclusif et proactif, par exemple, en intégrant les associations de femmes migrantes, peut permettre d'atteindre d'autres personnes qui, sinon, ne seraient pas représentées, aidant ainsi à donner plus de moyens aux migrants dans le processus de mise en œuvre des ODD. Les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle clé dans les activités de sensibilisation sur la migration et le développement. Elles disposent souvent d'une expérience très utile du plaidoyer dans le cadre de la migration et du développement, et assument d'importantes fonctions de sensibilisation et de coordination à mettre à profit. Grâce à leur expérience de terrain étendue relativement aux questions portant sur la migration et le développement, elles sont en mesure de partager des connaissances et des informations avec les praticiens, contribuant ainsi au renforcement des capacités techniques.

Compte tenu de leur proximité avec les migrants et de leur rôle potentiel de prestataire de services, elles peuvent contribuer à l'établissement des priorités et aux analyses des besoins, car elles sont en mesure de proposer une perspective unique sur les besoins des migrants dans des territoires spécifiques.

Étant donné qu'un grand nombre d'organisations sont également des prestataires de services directs, elles peuvent jouer un rôle clé dans la mise en œuvre des interventions liées à la migration, selon les besoins. Ces interventions apportent souvent une assistance directe aux migrants, notamment au niveau local, par exemple, en leur fournissant un abri, des services de protection ou une aide à leur (ré)intégration³. Les capacités des OSC doivent par conséquent être évaluées et prises en compte lors de la planification des interventions relatives à la migration. En outre, lorsqu'elles assument des fonctions de prestation de services, les OSC doivent être considérées comme des sources de données potentielles et des partenaires possibles dans le cadre de la formulation des mécanismes de suivi des ODD et de comptes rendus.

Autorités locales et régionales (si le processus de mise en œuvre des ODD n'est pas mené à l'échelle locale)

Les autorités locales et régionales sont reconnues en tant que « premiers intervenants face aux flux migratoires » (Déclaration de New York). La coordination avec les autorités locales et régionales et leur implication garantiront que les politiques sont réalistes et répondent à des besoins concrets au niveau territorial. Cela permet également de veiller à ce que les autorités locales et régionales adhèrent à la mise en œuvre des politiques nationales au niveau local et se les approprient.

Le secteur privé, y compris les entreprises et les dirigeants d'entreprises dans les zones locales ou nationales, ainsi que les agences de recrutement

Les acteurs du secteur privé peuvent être des partenaires utiles, notamment dans le cadre des questions liées à la migration de travail. En dehors de son implication dans la création d'emplois, le secteur privé peut également être associé aux efforts d'entrepreneuriat et d'investissement des migrants ou de la diaspora. Les grandes organisations qui pourraient être impliquées dans les chaînes d'approvisionnement de la main-d'œuvre mondiale sont également pertinentes, notamment dans le domaine des droits au travail (par exemple, les syndicats de travailleurs). Les acteurs du secteur privé peuvent également être des partenaires utiles dans la mise en œuvre d'interventions spécifiques, dont certaines pourraient comprendre des mesures liées aux ODD dans le cadre d'initiatives de responsabilité sociale d'entreprise. Par conséquent, les partenaires du secteur privé doivent être activement intégrés dans les étapes d'établissement des priorités et d'exécution du processus de mise en œuvre des ODD. Les agences de recrutement doivent également être engagées dans les domaines de la migration de travail, de la traite des personnes et d'autres.

Le monde académique, y compris les universités et les centres de recherche

Ces institutions peuvent offrir une expertise thématique et technique majeure concernant les sujets liés à la migration et fournir des orientations sur certaines approches et interventions spécifiques. Elles peuvent également contribuer à la collecte, l'analyse et la recherche générale de données.

Les partenaires de la coopération au développement, y compris les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les agences de coopération régionales ou internationales et d'autres organes

Les partenaires de la coopération au développement sont des collaborateurs clés qui sont déterminants pour le financement et la mise en œuvre des interventions; il se peut qu'ils soient plus enclins à soutenir les interventions liées à la migration et au développement dans le cadre des ODD s'ils sont engagés tôt dans le processus. Les organes régionaux et internationaux peuvent également aider à partager les enseignements tirés et les pratiques concernant la migration et le développement avec d'autres États, régions ou territoires membres, et soutenir l'établissement de lignes directrices ainsi que la promotion du renforcement des capacités.



2 Décisions sur les structures institutionnelles

Les décisions sur les structures institutionnelles sont une première étape nécessaire pour l'activité de mise en œuvre de tous les Objectifs de développement durable et déterminent le déroulement du processus. Le choix ou l'identification d'une structure institutionnelle consiste à examiner tous les processus pertinents de mise en œuvre des ODD ou de planification du développement et leurs liens, ainsi qu'à évaluer les capacités des parties prenantes qui pourraient endosser un rôle clé si les processus se déroulent en parallèle. Les dispositifs institutionnels pour la mise en œuvre des ODD liés à la migration dépendent du contexte local ou national. Ce guide désigne les structures institutionnelles par « organe de mise en œuvre ».

Dans l'idéal, toute activité liée aux ODD sur la migration, qu'il s'agisse d'un projet ponctuel ou d'un exercice d'intégration global, doit être directement associée aux efforts généraux de mise en œuvre des objectifs et de planification du développement. Les acteurs doivent évaluer et cartographier tous les efforts existants de mise en œuvre des ODD au niveau local ou national. Lorsqu'un autre processus de mise en œuvre des ODD est mené, les acteurs doivent évaluer comment l'intégrer ou le coordonner au mieux. De plus, les acteurs doivent déterminer comment relier tous les processus pertinents de planification du développement, par exemple, une planification annuelle du développement. Il est important d'assurer une coordination et une harmonisation avec d'autres stratégies liées aux ODD et au développement, y compris celles qui sont lancées par d'autres acteurs gouvernementaux ou par les Nations Unies.

Étant donné que c'est la première fois que la migration est reconnue de façon aussi marquée en tant que thème du développement mondial, il est important de veiller à ce que la migration soit intégrée dans d'autres efforts relatifs aux ODD pour établir un précédent et améliorer la cohérence politique. La garantie de l'intégration peut également aider à augmenter l'adhésion politique aux politiques et aux programmes sur la migration, car les gouvernements et les partenaires de la coopération au développement souhaitent comprendre les contributions que les interventions portant sur la migration peuvent apporter aux efforts globaux déployés dans le cadre des objectifs du Programme 2030. Ceci pourrait également aider à attirer des ressources supplémentaires.

Par exemple, l'équipe de pays des Nations Unies élabore un cadre de résultats pour le développement : un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Dans ces cas, les acteurs doivent tenter de s'assurer que la migration est intégrée en tant que thème prioritaire dans le Plan-cadre en participant aux consultations pertinentes. Ceci permettrait à davantage de programmes des Nations Unies de tenir compte de la migration et pourrait aider à attirer des ressources et des financements.

INTÉGRATION, ACCÉLÉRATION ET SOUTIEN AUX POLIQUES (MAPS)

Le projet «intégration, accélération et soutien aux politiques» (MAPS) a été adopté par le Groupe des Nations Unies pour le développement en tant qu'approche commune au soutien apporté à la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle des pays. L'approche MAPS comprend les composantes centrales suivantes :

- L'intégration des travaux visant à sensibiliser le public sur le Programme 2030 et à s'assurer que les principes et les Objectifs de développement durable figurant dans le Programme 2030 sont pleinement intégrés dans les processus nationaux et infranationaux de formulation, de planification et de budgétisation des politiques.
- Un travail d'analyse qui informe les responsables politiques sur les facteurs et les goulets d'étranglement qui se présentent dans le développement durable au niveau national et qui contribue à l'élaboration d'interventions politiques capables d'accélérer la réalisation de progrès dans l'atteinte des ODD à l'échelle nationale d'ici 2030.
- Un soutien politique, par des approches coordonnées qui permettent aux Nations Unies de proposer une expertise technique et des conseils aux États membres en soutien à une mise en œuvre cohérente et intégrée des ODD⁴.

Les acteurs nationaux doivent décider quels seront les liens entre leurs objectifs et activités et les missions MAPS dans leurs pays. Il serait utile d'assurer une participation proactive à ces missions, car l'établissement de partenariats dans la mise en œuvre des ODD est essentiel, et il pourrait y avoir des synergies dans l'ensemble des activités. Les organes de mise en œuvre pourraient examiner comment s'engager à chaque étape de la mission. L'une des solutions possibles pour y parvenir consiste à s'assurer que la migration est prise en compte dans l'établissement de bilans du programme de développement national et des domaines politiques prioritaires pour contribuer à garantir que les priorités en matière de migration sont reconnues et se retrouvent dans les feuilles de route nationales qui en résultent (veuillez noter que, lorsqu'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement prévoit déjà des thèmes liés à la migration, il constitue un point d'entrée utile). Il pourrait également s'agir de considérer la migration comme un accélérateur potentiel du développement⁵, contribuant ainsi à l'élaboration d'interventions liées à la migration, à la dispense de formations spécialisées ou de séances de renforcement des capacités, ou encore à l'amélioration de la désagrégation par statut migratoire dans les cadres de suivi concernés. Dans cette optique, il est utile de travailler en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies ou directement avec la mission MAPS, ou encore avec l'Organisation internationale pour les migrations si elle participe aux activités MAPS.

Il se peut que l'intégration dans la mise en œuvre des ODD et/ou dans les cycles de planification du développement ne soit pas toujours possible. Les efforts déployés dans le cadre des ODD pourraient ne pas être pertinents, les cycles de planification du développement au niveau local ou national pourraient ne pas être synchronisés ou, pour d'autres raisons, il ne serait peut-être pas réaliste ou conseillé de procéder à une intégration dans ces efforts. Dans ces cas, le processus pourrait être mené séparément, et les acteurs pourraient élaborer des structures institutionnelles distinctes. Ces structures dépendent de facteurs divers tels que les capacités institutionnelles et les objectifs généraux du processus de mise en œuvre des ODD. Parmi les options possibles en matière de structures institutionnelles figurent :

Un(e) seul(e) ministère, institution ou organe mène le processus.

Au niveau national, il pourrait s'agir du ministère de la Migration, des Statistiques, de la Planification du développement national ou d'un autre ministère. Le ministère assumant les plus grandes responsabilités dans le cadre de la migration pourrait jouer un rôle utile, car il apporterait une expertise technique supérieure dans l'ensemble des domaines touchant à la migration et mettrait à profit ses relations existantes et son pouvoir fédérateur auprès des parties prenantes de la migration pour faciliter la collaboration. Par exemple, ce serait approprié si les pays ont une perspective relativement claire des aspects à renforcer dans des lois, des politiques et des programmes spécifiques sur la migration. Le bureau national de la statistique ou le



ministère de la Statistique responsable serait utile pour assumer des fonctions solides de suivi et d'évaluation et/ou si un objectif connu est destiné à renforcer les capacités à plus long terme en matière de données sur la migration. De même, le ministère de la Planification du développement responsable serait utile si les pays souhaitent se focaliser principalement sur l'intégration de la migration dans l'ensemble des activités de planification du développement dans divers secteurs. Les pays pourraient également décider que deux ministères assument la direction ensemble. Ceci pourrait renforcer le processus en approfondissant l'expertise dans certaines activités et en augmentant la cohérence horizontale. Par exemple, le ministère de la Migration et le bureau national de la statistique pourraient choisir d'assurer une gestion conjointe, en délimitant clairement leurs rôles et leurs responsabilités respectifs pour chaque activité, où le ministère de la Migration mène l'établissement des priorités et le processus d'élaboration des interventions, et le bureau national de la statistique dirige les activités de suivi et d'évaluation. Au niveau local, il pourrait s'agir de l'administration gouvernementale locale ou d'un organe responsable dans le domaine concerné. La décision d'attribution de la responsabilité de la direction au niveau local dépend du contexte, y compris des capacités institutionnelles et des objectifs du processus de mise en œuvre des ODD. Que cette approche soit adoptée au niveau local ou national, l'organe directeur doit assurer un engagement horizontal avec les autres ministères, agences et administrations gouvernementales tout au long du processus, tant pour augmenter la cohérence que pour aider à renforcer la sensibilisation, l'engagement et l'adhésion politique.

Une institution, un conseil ou un groupe de travail coordinateur/riche dirige le processus.

Cet organe spécialisé pourrait coordonner les activités entre les acteurs gouvernementaux concernés et être créé aux niveaux local et national⁶. S'il est créé au niveau national, cet organe doit comprendre plusieurs agences. Outre la coordination, cet organe pourrait également exercer un pouvoir de décision.

Une organisation externe dirige le processus par le biais d'activités de facilitation et de coordination.

Une ou plusieurs organisations, telles que l'Organisation internationale pour les migrations ou le Programme des Nations Unies pour le développement, pourrai(en)t faciliter le processus de mise en œuvre pour le compte des acteurs gouvernementaux locaux ou nationaux. Les acteurs pourraient également choisir l'une des structures ci-dessus et consulter régulièrement une organisation externe qui propose des orientations techniques continues.

Une fois que l'institution ou l'organe est sélectionné(e) pour diriger le processus, des termes de référence doivent être rédigés pour formaliser sa composition, son mandat, sa fonction et d'autres détails divers.



ÉTUDE DE CAS : GHANA

Des **termes de référence** ont été créés par l'organe spécialisé sur les ODD liés à la migration au Ghana et ont été intégrés dans l'étude de cas.

 Voir l'étude de cas complète → p. 132

Des efforts continus doivent être déployés pour maintenir une harmonisation avec les autres processus de mise en œuvre des ODD dans la localité ou le pays, même si l'intégration formelle est insuffisante. Pour assurer une cohérence, les organes de mise en œuvre doivent établir des mécanismes de coordination régulière avec les points focaux impliqués dans les autres processus et déterminer comment coordonner les activités à chacune des étapes et des activités. Certaines méthodes d'harmonisation des efforts pourraient impliquer la garantie qu'il est possible de relier explicitement les activités aux objectifs de développement national ou local et, autant que possible, une harmonisation directe de certaines étapes, par exemple, en synchronisant les cycles et les plateformes de rapports. Selon le cas, les acteurs doivent également promouvoir l'intégration de la migration dans les cycles futurs du développement local ou national ou dans le processus de planification des ODD.



ÉTUDE DE CAS : ARMÉNIE

Structures dirigées par le service national de la statistique

Le service national de la statistique a adopté une approche multipartite aux activités et y a intégré un grand nombre de ministères et d'acteurs de la société civile.

 Voir l'étude de cas complète → p. 125



ÉTUDE DE CAS : GHANA

Structures dirigées par le groupe de travail technique interagences

Le groupe de travail a facilité un mécanisme régulier afin que les points focaux désignés des différents ministères se réunissent. Il s'est également appuyé sur des processus de gouvernance et des groupes de travail précédemment mis en place pour d'autres activités liées à la migration, tels que l'élaboration du profil migratoire au niveau national au Ghana.

 Voir l'étude de cas complète → p. 132



ÉTUDE DE CAS : ÉTHIOPIE

Structures dirigées par une force spéciale sur la migration et les ODD

La force spéciale a été choisie, car elle s'appuyait sur les structures de gouvernance existantes de la migration : la force spéciale interministérielle active de l'Éthiopie sur la traite des personnes. Bien qu'en juin 2018, la finalisation de ces structures était encore en cours, les discussions se sont focalisées sur la manière d'adapter la force spéciale, d'étendre ses attributions et de couvrir un vaste éventail de thèmes sur la migration et le développement afin qu'elle puisse diriger le processus de la migration dans le cadre des ODD. Ce processus a été facilité en menant des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière de migration et des ODD auprès des membres de la force spéciale.

 Voir l'étude de cas complète → p. 140



3 Sensibilisation

Les aspects de la sensibilisation concernant la manière dont la migration se reflète dans le Programme 2030 et des impacts mutuels entre la migration et le développement sont essentiels à la réussite de la mise en œuvre. Étant donné que l'intégration de la migration dans le programme de développement durable est un nouveau précédent, il est particulièrement important d'approfondir la compréhension des liens entre la migration et le développement afin de pouvoir les apprécier lors des débats publics et politiques. Les activités de sensibilisation offrent la possibilité unique de lancer un engagement multipartite dans le cadre des Objectifs de développement durable. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessite une collaboration étendue et un dialogue inclusif, et pourrait impliquer de nouveaux partenariats entre les acteurs gouvernementaux, y compris les responsables politiques de différents secteurs qui pourraient habituellement ne pas être impliqués dans la migration, et des partenariats avec la société civile, le secteur privé, le monde académique et le public.

Les activités de sensibilisation impliquent un engagement horizontal et vertical avec différents niveaux et secteurs du gouvernement, de la société civile, du monde académique et d'autres, ainsi que le partage d'informations en fonction des rôles et des responsabilités des parties prenantes. Il pourrait s'agir de la conduite des activités initiales au début de la mise en œuvre des ODD, ainsi que d'activités menées tout au long du processus, par exemple, la sensibilisation pourrait s'inscrire dans le cadre du renforcement des capacités lors de la mise en œuvre. Il convient de noter qu'il pourrait être nécessaire de mener certaines activités de sensibilisation auprès de parties prenantes spécifiques, même avant la détermination des structures institutionnelles. Une intégration pourrait être assurée avec d'autres activités de sensibilisation du public aux ODD à l'échelle locale, régionale ou nationale.

L'objectif de la sensibilisation est d'améliorer la compréhension du public et des praticiens et de promouvoir une appropriation étendue du Programme 2030 relativement à la migration.

Sensibilisation auprès des praticiens

L'objectif de la sensibilisation auprès des praticiens consiste à informer les responsables politiques des implications de la migration dans le Programme 2030. Les organes de mise en œuvre doivent déterminer leur principal public cible. Étant donné que les parties prenantes auront différents niveaux de compréhension et d'expérience de la migration et du développement, les organes de mise en œuvre doivent décider des activités qui seront les mieux adaptées à chaque contexte et élaborer une séquence appropriée. Si ce processus est mené dans le cadre d'activités globales de mise en œuvre des ODD, les initiatives de sensibilisation doivent comprendre les parties prenantes de l'organe qui dirige le processus. Certaines activités de sensibilisation doivent également cibler les responsables politiques en dehors des domaines de traditionnels de la migration qui travaillent dans d'autres secteurs du développement, l'objectif étant de leur présenter les liens entre la migration et leur secteur spécifique et la logique de l'intégration de la migration et le processus pour y parvenir. S'il n'est pas déjà engagé dans le processus, le bureau national de la statistique doit également y être intégré, car il est responsable du suivi des ODD et de l'établissement de rapports associés.

Il est essentiel pour le renforcement de l'engagement politique que les praticiens comprennent clairement les liens entre la migration et les ODD. Les activités destinées aux praticiens doivent comprendre une composante solide de partage des connaissances concernant les bonnes pratiques et les enseignements tirés d'autres projets liés à la migration et au développement.

Sensibilisation auprès du public

L'objectif de la sensibilisation du public est de présenter la migration dans le cadre des ODD et de renforcer la compréhension générale des liens entre la migration et le développement et de leur importance. Les acteurs doivent élaborer des stratégies adaptées à leur contexte et leur public, qui ciblent des publics spécifiques et font appel aux plateformes de communications et médiatiques correspondantes, selon les besoins. Les médias locaux et nationaux doivent être impliqués dans ces efforts, et des formations pourraient leur être dispensées pour aider à promouvoir une couverture médiatique éclairée de la migration dans le cadre des ODD, ce qui leur permettrait ensuite de soutenir les efforts de sensibilisation du public et d'y contribuer. Le gouvernement national pourrait bénéficier d'une couverture de communications plus étendue ainsi que d'un meilleur accès aux agences médiatiques traditionnelles et à davantage de ressources. Les gouvernements locaux pourraient être bien placés pour sensibiliser le public sur la pertinence de la migration et des ODD pour les communautés locales, et ils peuvent encourager l'implication de la société civile et d'organisations communautaires.

Les activités de sensibilisation du public doivent être inclusives et garantir la prise en compte des perspectives et de la participation de personnes de toutes cultures et origines, et quel que soit leur sexe, dont les femmes, les jeunes, les réfugiés et les minorités. Des approches de communications personnalisées pourraient être nécessaires pour s'assurer que les messages pertinents atteignent des groupes spécifiques. Par exemple, il faut déployer des efforts visant à intégrer la diaspora dans les activités de sensibilisation et, par conséquent, la planification des communications doit s'attacher à identifier et à atteindre de manière efficace les communautés qui résident dans d'autres pays.

Exemples d'activités de sensibilisation

Réunions d'information et sessions

Organisation de réunions d'information thématiques sur la migration et le Programme 2030, notamment avec des représentants de divers ministères à différents niveaux, de la société civile et du secteur privé. Ces réunions peuvent être individuelles ou en groupe. Par exemple :

- Tenue de séances techniques spécifiques pour différents secteurs de gouvernance et du développement. Ces séances pourraient consister à examiner l'impact de la migration sur les résultats dans ce secteur et vice versa, en vue de contribuer à élaborer, établir et mettre en œuvre des politiques sectorielles sensibles à la migration qui soutiennent l'accomplissement d'autres objectifs de développement et de politiques sectorielles.
- Tenue de séances d'informations avec des points focaux ou des champions des ODD pour sensibiliser le public et approfondir la compréhension des aspects du Programme 2030 touchant à la migration.
- Engagement auprès de différents organismes des Nations Unies dans ce domaine en vue de déterminer comment il est possible d'incorporer la migration dans leurs activités. Ceci pourrait impliquer l'intégration de séances de formation spécialisées sur la migration et le développement dans leurs activités de renforcement des capacités.
- Tenue de sessions annuelles ou semestrielles sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés dans le cadre des projets liés à la migration et au développement dans un éventail de localités et de pays.



Éléments imprimés et électroniques	Diffusion aux publics concernés d'éléments thématiques imprimés et électroniques sur la migration et le Programme 2030 ainsi que sur le contexte de la migration au niveau local, régional ou national.
Médias traditionnels	Sensibilisation du public à l'aide des médias traditionnels, en présentant les efforts déployés dans la mise en œuvre des ODD par le biais d'articles et de conférences de presse.
Médias sociaux	Communication directe au public d'informations sur la migration et les ODD à l'aide des plateformes de médias sociaux telles que Twitter ou Facebook.
Organisations de la société civile	Collaboration avec les organisations pertinentes de la société civile en vue de mettre à profit leurs capacités de sensibilisation pour contribuer à diffuser des communications, notamment avec les organisations qui se consacrent à la migration, y compris les organisations de la diaspora.
Formations des médias	Mise à profit de la culture pour partager des informations et sensibiliser le public par le biais d'activités telles des salons, des concerts, des promenades en vélo ou des programmes radiophoniques, en veillant à intégrer des activités populaires auprès de certains groupes de migrants et de la diaspora, menées dans les langues locales, selon les besoins.
Événements culturels	Utilisation de l'éducation informelle pour atteindre les jeunes, par le biais de groupes ou de conférences de jeunes.
Éducation informelle	Conduite de formations des médias visant à présenter aux journalistes et à d'autres acteurs médiatiques la migration dans le cadre des ODD et à les sensibiliser sur l'importance des liens spécifiques entre la migration et le développement.

ÉTUDE DE CAS : ÉTHIOPIE

Séances de formation

Pour démarrer le projet, une formation conjointe de sensibilisation et de renforcement des capacités a été dispensée aux parties prenantes gouvernementales de différents ministères, en collaboration étroite avec le Secrétariat de l'équipe spéciale nationale de lutte contre le trafic illicite et la traite des personnes sous les auspices du bureau du Procureur général. Les objectifs de la formation étaient de présenter la migration dans le cadre des ODD aux parties prenantes, de les sensibiliser au concept de l'intégration de la migration et de renforcer leurs capacités afin d'élaborer des solutions concrètes pour y parvenir.

 Voir l'étude de cas complète → p. 132

ÉTUDE DE CAS : GHANA

Atelier de renforcement des capacités

Lors d'un atelier de deux jours, une série de présentations et d'exercices en groupe a été organisée sur divers sujets thématiques, afin de fournir des orientations opérationnelles aux participants. Cet atelier présentait les concepts de la migration et du développement et examinait les liens entre la migration et certains secteurs tels que ceux de la santé, de l'éducation, de l'emploi, des droits au travail et de l'agriculture. L'atelier comprenait également l'implication de parties prenantes nationales.

 Voir l'étude de cas complète → p. 140



Migration

Initiative conjointe pour la Migration et le Développement (ICMD) des Nations Unies et de la Commission européenne

n.d. Chapitre 7: Engagement des parties prenantes dans la migration et le développement.
«Migration et développement: une approche issue de la base». ICMD, Bruxelles.

Ministère fédéral allemand de la Coopération et du Développement économiques (GIZ)

2012 «Migration and Development at the Local Level: An excerpt from the best practice guidelines». *Dialog Global*, N° 22.

2012 «MITOS Introduction and Background». GIZ, Bonn, Allemagne.

Foresti, Marta et Jessica Hagen-Zanker

2017 «Migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development». Série de publications de l'Institut de développement d'Outre-mer (ODI). Disponible (en anglais) sur le site: www.odi.org/projects/2849-migration-and-2030-agenda-sustainable-development.

GMG

2010 «Raising Awareness» (Sensibilisation). Dans «Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners» (L'intégration de la migration dans la planification du développement: un manuel à l'attention des responsables politiques et des praticiens). GMG, n.p.

2017 Note d'orientation sur la manière d'intégrer la mobilité des personnes dans les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). GMG/OIM, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2013 «Migration and the United Nations Post-2015 Development Agenda» (La migration et le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015). OIM, Genève.

2017 «Global Compact Thematic Papers» (Documents thématiques du Pacte mondial). OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site: www.iom.int/iom-thematic-papers.

2017 «Dialogue international sur la migration N° 26: suivi et examen de la migration dans les Objectifs de développement durable». OIM, Genève.

Migration for Development (M4D)

n.d. Échanges de connaissances et discussions en ligne et autres éléments de la Communauté M4D. Disponible sur le site <http://www.migration4development.org/fr/M4D/community>.

Généralités

Institut international du développement durable (IISD)

n.d. SDG Knowledge Hub (Centre de connaissances sur les ODD) (site Internet). Disponible (en anglais) sur le site : <http://sdg.iisd.org>.

Sustainable Development Solutions Network (SDSN)

n.d. Familiarisation avec les ODD. Dans « *Getting Started with the Sustainable Development Goals: A guide for stakeholders* » (Démarrage avec les Objectifs de développement durable : un guide à l'attention des parties prenantes). Disponible (en anglais) sur le site : <https://sdg.guide>.

Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU)

n.d. « Objectifs de développement durable : ce que les gouvernements locaux doivent savoir » (site Internet). Disponible sur le site : www.sdgs.uclg.org.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2017 « *Institutional and Coordination Mechanisms: Guidance Note on Facilitating Integration and Coherence for SDG Implementation* » (Mécanismes institutionnels et de coordination : note d'orientation sur la facilitation de l'intégration et de la cohérence pour la mise en œuvre des ODD). PNUD, Genève.
- 2017 « Awareness Raising: Getting to Know the SDGs at Subnational Level » (Sensibilisation : familiarisation avec les ODD au niveau infranational). Dans « *Roadmap for Localizing the SDGs* » (Feuille de route pour décentraliser les ODD). PNUD, Genève. Disponible (en anglais) sur le site : www.uclg.org/sites/default/files/roadmap_for_localizing_the_sdgs_0.pdf
- n.d. « Sensibilisation. Décentralisation des ODD » (site Internet). Disponible sur le site : <http://www.localizingthesdgs.org/library/tools/raising-awareness>.
- n.d. Project Everyone (site Internet). Disponible (en anglais) sur le site : www.project-everyone.org.

Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)

- 2012 « L'Agenda pour le développement après 2015 : un guide pour le dialogue dans les pays ». GNUD, New York. Disponible sur le site : <http://docplayer.fr/32505934-L-agenda-pour-le-developpement-apres-2015-un-guide-pour-le-dialogue-dans-les-pays.html>.
- 2014 Partenariats avec la société civile et engagement du secteur privé. Dans « *Delivering the Post-2015 Development Agenda: Opportunities at the National and Local Levels* » (Exécution du Programme de développement pour l'après-2015 : possibilités aux niveaux national et local). PNUD, New York. Disponible (en anglais) sur le site : https://undg.org/wp-content/uploads/2016/12/Delivering-the-Post-2015-Development-Agenda_Report_web.pdf.
- 2015 Section B1: Sensibilisation. « *Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies* ». GNUD, New York.

